



CERTIFICAT SANITAIRE PORCINS

EXPOSITION

- A délivrer dans les 8 jours précédant la date d'ouverture du salon.
- Après signature du vétérinaire, le **transmettre au GDS puis à la DDPP et au comité organisateur avant le 11/09/2024.**

NOTA : les certificats de vaccination portant le N° d'identification de l'animal ou son signalement devront être présentés le jour de l'arrivée sur le salon avec le certificat d'origine de l'animal.



4, rue de la République BP 70205
31806 Saint-Gaudens Cedex
Tél. 05 61 89 21 42
lespyreneennes@la5c.fr | pyreneennes.fr

ATTESTATION DE L'ÉLEVEUR

Je soussigné M _____,

éleveur demeurant à _____ département _____

Tél. : _____

Mail de l'éleveur : _____

N° de cheptel : _____

- m'engage à respecter le règlement du salon.
- certifie que mes animaux ont été désinsectisés.

Vu le :
L'éleveur

ATTESTATION DU VÉTÉRINAIRE SANITAIRE

Je soussigné M _____

vétérinaire sanitaire à _____ certifie que

les _____ (nombre) animaux de l'espèce porcine dont le signalement est mentionné au verso, pré-

sentés par M _____, comme faisant

partie de son exploitation et remplissent les condition suivantes :

- sont identifiés individuellement ou par lot (*tatouage ou boucle auriculaire*)
- ne présentent aucun signe de maladie.
- que pour tout porc reproducteur ou charcutier élevé en semi ou plein air, provient d'un élevage à jour de la prophylaxie Aujeszky (*contrôles annuels*)
- qu'au moment de la consultation, les animaux mentionnés au verso étaient aptes à effectuer le transport prévu, conformément aux dispositions du règlement (CE) n°1/2005
- le véhicule assurant le transport doit être préalablement nettoyé, désinsectisé et désinfecté.

Vu le :
Le Vétérinaire sanitaire

IDENTIFICATION DES ANIMAUX

Race	N° national d'identification

ATTESTATION DE LA DDPP

Ces animaux proviennent d'une exploitation :

- ne faisant pas l'objet de mesures de restriction de circulation.
- dont le cheptel porcin est indemne de toutes maladies réglementées.

Vu le :

Le directeur de la DDPP

ATTESTATION DU TRANSPORTEUR DES ANIMAUX

Nom du transporteur _____

Adresse _____

Lieu de destination _____

Certifie que :

- les animaux ont été chargés dans le véhicule préalablement nettoyé, désinsectisé et désinfecté
- les animaux étaient aptes à effectuer le transport prévu, conformément aux dispositions du règlement (CE) n°1/2005

Vu le :

Le transporteur